



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

DELIBERATION
N° 52

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
20 Octobre 2023

DATE DE CONVOCATION
18 Octobre 2023

OBJET:

ADHESION
ET SIGNATURE
DE LA CONVENTION
DE PARTICIPATION
EN MATIERE
DE PREVOYANCE
MAINTIEN DE SALAIRE
AVEC LE GROUPEMENT
COLLECTEAM /
GENERALI VIE RETENU
PAR LE CENTRE DE
GESTION DU NORD

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ID: 059-215901125-20231026-202310DELIB52-DE
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt six Octobre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

M. LEGRAND Francis procuration M. WALCZAK Sylvain
Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
Mme PAGLIA Sylvie procuration M. RICHEZ Régis
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme DUHAMEL Sylvia
M. JEZEK Christophe procuration M. LEMAIRE Pascal

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH - M. MUSY Frédéric -

OBJET: ADHESION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE AVEC LE GROUPEMENT COLLECTEAM / GENERALI VIE RETENU PAR LE CENTRE DE GESTION DU NORD

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération n° 86 du 8 décembre 2016 portant adhésion et signature de la convention de participation en matière de prévoyance avec le groupement INTERIALE / GRAS SAVOYE SAS retenu par le Centre de Gestion du Nord et fixant la participation employeur à 8 € par mois et par agent.

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

... / ...

... / ...

Vu la nouvelle convention de participation conclue par le Centre de Gestion du Nord en date du 10 juillet 2023 avec le groupe COLLECTEAM - GENERALI VIE pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'avis favorable et unanime du comité social territorial du 11 octobre 2023,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 17 octobre 2023,

DECIDE d'adhérer à la convention de participation avec le groupement COLLECTEAM – GENERALI VIE retenu par le Centre de Gestion du Nord pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, et fixe le montant mensuel de la participation à 8 € par agent.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de gestion du Nord et tout document en découlant.

La convention est annexée à la présente délibération.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sylvia DUHAMEL.

Signée le 30.10.2023
Transmise en préfecture le 31.10.2023
Publié sur le site le 2.11.2023